

Conseil Général

Acte certifié exécutoire

Haut-Rhin

Publication : 15/02/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° 2008-2-3-3

Séance du vendredi 8 février 2008

Routes Départementales
Programmes N° A032
Affectation et désaffectation des autorisations de programme

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise l'affectation et la désaffectation des montants par millésime aux programmes n° A032 tels qu'indiqués au tableau ci-après :

Programme	Millésime	Déjà affecté	Nouvelle affectation	Total affecté
A032	2005	- 3 184 €	7 082 038 €	7 078 854 €
A032	2006	- 139 777 €	5 983 727 €	5 843 950 €
A032	2007	566 310 €	4 184 726 €	4 751 036 €
A032	2008	204 292 €	0 €	204 292 €

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

..... voix contre
..... abstentions